



Évaluation de la recherche

ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut de Recherche Juridiques de la Sorbonne
IRJS

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Hugues Fulchiron, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ANALYSE THÈME PAR THÈME

Thème 2 : Sorbonne Affaires / Finance
 Nom du responsable : M. Bruno DONDERO

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Droits des affaires ; droit financier.

EFFECTIFS

Composition du thème	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés	11	10
Maîtres de conférences et assimilés	8	8
Directeurs de recherche et assimilés	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	0	
TOTAL personnels permanents en activité	19	18
Personnels non-titulaires, émérites et autres		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	4	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	0	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	0	
Doctorants	73	
TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres	77	
TOTAL thème	96	

Avis global sur le thème

Le « thème » « Sorbonne Affaires / Finance » est l'un des plus anciens « départements » de l'IRJS. Il résulte de la fusion de trois laboratoires préexistants. La reconduction du thème, dirigé depuis 2013 par M. Bruno DONDERO, est envisagée à l'identique, sous la codirection de MM. DONDERO, MASTRULLO et MENJUCQ et de Mme MULLER, justifiée par la charge de travail impliquée par la mission à accomplir et par la multiplicité des champs d'action. Le thème rassemble de très nombreux spécialistes du droit des affaires, très actifs dans leurs champs respectifs de recherche par leurs publications, leurs participations à des colloques ou conférences, l'organisation de manifestations scientifiques, leurs contributions à des groupes de travail, des consultations publiques ou des expertises, sans oublier les liens tissés par chacun d'eux avec les milieux professionnels et, plus généralement, avec l'ensemble des acteurs du droit des affaires (ce qui n'est pas sans faciliter les moyens de financer les événements). La réunion de ces spécialistes reconnus au sein d'une même entité assure au thème « Sorbonne Affaires / Finance » un important rayonnement, tant national qu'international, et une très forte visibilité sur la scène économique et juridique. Il faut encore relever le nombre important de doctorants, ce qui témoigne là encore de la vitalité du thème, de son attractivité et de son potentiel de développement, dont on pourrait attendre cependant une forme d'organisation plus lisible.

Le dossier d'autoévaluation déposé par l'unité insiste sur le fait que le thème a vocation d'une part à couvrir toutes les problématiques fondamentales du droit des affaires au droit financier et d'autre part à développer les relations internationales avec des universités étrangères. Est enfin présenté comme un enjeu majeur du thème une question plus spécifique à savoir celle de l'introduction des nouvelles technologies dans l'enseignement et dans la pratique des affaires.

Dans ce cadre, la présentation du bilan scientifique est édifiante tant sur le plan individuel que collectif. Pratiquement (l'adverbe utilisé est purement rhétorique) tout ce que l'on entend usuellement par le « thème » en cause à savoir le droit des sociétés, le droit financier, le droit commercial traditionnel, mais également le droit économique, le droit des procédures collectives, etc., est couvert par les travaux de l'équipe, qui, ce faisant, s'inscrit dans une tradition d'excellence connue dans ces domaines.

Les productions scientifiques valident très largement les deux premiers objectifs que le département s'est assignés. Le troisième objectif était original et le résultat est très largement supérieur à ce qu'on aurait pu attendre d'une expérience aussi récente et ambitieuse.

Quoique le dossier déposé par l'unité ne rende pas parfaitement justice à l'activité réalisée sur la période, beaucoup plus riche que la (très petite) partie mise en exergue, l'avis général est excellent. Le projet pour les 5 ans à venir consiste à reprendre ces objectifs et, s'agissant du troisième, à travailler sur le thème de la justice prédictive et du traitement automatisé des données juridiques. On doit reconnaître que la programmation sur les cinq ans à venir est minimaliste.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le point le plus fort du thème « Sorbonne Affaires/finance » est assurément l'importance de l'expertise de ses membres, son expérience qui se renforce de leurs expériences cumulées. Le thème rassemble quelques-uns des meilleurs représentants de la spécialité et des sous-spécialités du droit des affaires en France. Le thème couvre ainsi, souvent avec plusieurs spécialistes éminents, l'ensemble du champ. Tant les effectifs que les thématiques de recherche ont été renouvelés ; l'IRJS est au cœur de l'actualité scientifique de la discipline.

Un deuxième point fort, que l'autoévaluation souligne, consiste dans le lien existant entre les membres du thème et les praticiens du droit des affaires, ce dont rendent d'ailleurs compte les événements marquants retenus par le dossier déposé par l'unité.

Un autre point fort est la réactivité des membres du thème face aux sujets innovants qui émergent au gré des fluctuations de l'actualité juridique.

Un quatrième point fort repose sur la transversalité des travaux avec les autres thèmes de l'unité, par exemple avec « Centre de recherche en Droit privé » pour ce qui ressort des travaux en droit des contrats, ou, de manière plus prospective, avec le « Département de recherche Justice et procès ».

Enfin, un point très fort repose sur la coordination entre la recherche scientifique, les enseignements et les nouvelles technologies. Ce département se révèle aujourd'hui en la matière sans doute le plus innovant (le plus en pointe peut-être mais ce serait là un avis relevant de la science du numérique) dans le paysage juridique français.

Points faibles, risques liés au contexte et recommandations adressées au thème

La diversité des sous-spécialités, la transversalité des travaux, l'implication dans le contexte international, et l'investissement dans les nouvelles technologies devraient permettre d'assurer la réactivité nécessaire à l'évolution des problèmes juridiques qui pourraient surgir dans l'avenir, ce d'autant que le projet vise précisément à les anticiper. On peut souligner cependant deux faiblesses potentielles.

Tout d'abord, le grand nombre d'enseignants-chercheurs rattachés au thème, de même que le grand nombre de doctorants, semblent rendre difficile de véritables initiatives transversales, ce qui se traduit notamment par la place relativement faible occupée par les recherches autres qu'individuelles. Pour les mêmes raisons, la vie de « centre » (rencontres entre les membres, échanges, accueil et encadrement des doctorants...) semble relativement ténue, encore qu'il faille relativiser cette remarque puisque ces différents échanges ont peut-être lieu, soit au niveau de l'IRJS, soit de façon informelle. La modification de la gouvernance (avec la nomination d'un collège de directeurs à la place d'un directeur unique) pourrait être de nature à dynamiser le fonctionnement du thème et l'implication de ses membres. Enfin, compte tenu du potentiel du thème et du champ couvert, les thèses CIFRE (trois en cours) pourraient être développées.